

Département de l'Hérault
**SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
 DU CŒUR D'HERAULT**

~~~~~  
**Relevé de décision  
 du Comité syndical du Vendredi 22 Novembre 2013**

L'an deux mil treize le vingt deux novembre à dix sept heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 14 novembre 2013.

|                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents ou représentés :                                | <b>Yves BAILLEUX MOREAU, Christian BILHAC (représenté par Laurent DUPONT), Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Alain CAZORLA, Bernard DOUYSSSET, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN, Joëlle GOUDAL, Pierre GUIRAUD, Jean-Marcel JOVER, Jean-Claude LACROIX, Hadj MADANI, Frédéric ROIG, Michel SAINTPIERRE, Henri SOBELLA, Luc VIALA (représenté par Rose-Marie VERDEJO), Louis VILLARET</b> |
| Absents ou excusés :                                             | <b>Marie-Christine BOUSQUET, Alain CHALAGUIER, Manuel DIAZ, Roger FAGES, André GAY, Michel GUIBAL, Rémy PAILLES, Eric PALOC, Philippe SALASC, Bernard SOTO, Jean TRINQUIER, Gérald VALENTINI</b>                                                                                                                                                                                           |
| <b>Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 18</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

**DÉLIBÉRATION N° 2013-64: BUDGET ANNEXE SUPPLEMENTAIRE « SCOT »**

**Vu** le budget annexe créé en 2013 spécifiquement pour la prise en compte des recettes et des dépenses liées à la compétence SCOT.

**Vu** le premier Budget annexe Primitif voté début 2013.

**Considérant** qu'il convient aujourd'hui de proposer un Budget annexe supplémentaire SCOT pour cet exercice budgétaire,

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide,**

**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **D'adopter** le budget supplémentaire du Scot à :

- 109.457 euros en section de fonctionnement portant le budget SCOT 2013 à 120.693 euros en fonctionnement

En dépenses :

L'avancement de la démarche SCOT se poursuit avec quelques modifications dans la planification des études : en effet, l'étude mobilité est financée par les trois communautés de communes, elle sera donc financée sur le budget général. Les études complémentaires agricole et foncier (phase 1 de diagnostique) ainsi que l'étude paysagère (phase 1 de diagnostic) verront leur commencement d'exécution sur l'exercice 2013. Estimées réciproquement à 33.500 et 35.000 euros, nous devons maintenir en 2013 le financement des premières phases. Nous pouvons donc réduire le chapitre 011 pour ce qui concerne les frais liés aux études de 80.000 euros, et diminuer le chapitre 012 de 29 457 euros puisque poste de technicien initialement prévu n'est finalement pas financé par nos partenaires.

En recettes :

Nous avons été déclarés éligibles à l'Appel à projet « SCOT ruraux » mais le premier versement n'aura pas lieu, contrairement à ce que nous avons envisagé, sur l'exercice 2013. En effet, l'Etat ne finance que les études règlementaires du SCOT : soient les 3 tranches suivantes : diagnostic, PADD, DOO .

De plus, le Conseil général réduit sa participation de 8 220 euros par rapport à ce qui avait été demandé au Contrat de Pays 2013 (en effet, il ne finance que les études complémentaires et non les études sur lesquelles il doit donner un avis en tant que PPA). Ceci conduit à une diminution cumulée de nos recettes de 80.220 euros.

Nous devons donc diminuer la participation cumulée des deux communautés de communes de 29237 euros.

- et 4 000 euros en investissement,

le budget annexe SCOT s'équilibre ainsi à 124 693 euros.

## **DÉLIBÉRATION N° 2013-65 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

**Vu** les articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26 du CGCT qui prévoient la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB),

**Vu** les budgets des exercices précédents

- BP 2010 : Fonctionnement : 713.151 euros / Investissement : 5.700 euros
- BP 2011 : Fonctionnement : 1.231.800 euros / Investissement : 17.788 euros
- BP 2012 : Fonctionnement : 1.341.350 euros / Investissement : 5.000 euros

**Vu** qu'en 2013, nous présentions un budget principal s'équilibrant en fonctionnement à 1.577.446,38 euros et à 84.948,52 euros en investissement sans avoir augmenté la contribution par habitant versée par les communautés de communes.

**Vu** le budget annexe SCOT qui s'équilibre, après vote du budget supplémentaire à 124.693 euros.

**Vu** le contexte régional particulièrement difficile,

**Le Comité Syndical**

**Sur le rapport du Président,**

**Après en avoir discuté,**

**Atteste de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2014,**

## **DÉLIBÉRATION N° 2013-66 : PROGRAMME D'ACTION 2014 DU SYDEL**

M. le Président présente **le projet de Programme d'action 2014** dans les termes suivants, celui-ci s'inscrivant **dans le cadre du nouveau projet de territoire « Horizon 2025 » et des 6 défis territoriaux :**

### **Gouvernance et pilotage du Projet de territoire**

- **Animation générale et révision de la Charte** (*Elise Teillard / Béatrice Bernejo / Elvire Raimundo / ensemble de l'équipe*)

Réactualisation et animation des **instances de concertation et de décision du SYDEL ; relance du Conseil de développement**

**Suivi budgétaire, comptable et administratif** du Sydel et des dossiers partenaires

**Finalisation de l'élaboration concertée de la nouvelle Charte « Horizon 2025 »** (information et validation auprès des nouvelles équipes municipales et communautaires, mise au point du programme d'action pluriannuel, mise en place d'un suivi-évaluation, édition de la nouvelle charte...).

**Communication numérique (on-line) et papier (off-line)** (*Thierry Peteytas*)

- Maintenance, mise à jour et développement du site internet du Pays
- Lettres numériques du Pays

- Agendas culturels numériques
- Développement de la partie SCOT du site internet du Pays
- Livrets, affiches, logos... divers

#### Administration informatique

- Restructuration, maintenance et mise à jour du parc informatique
  - **Observatoire du territoire** (*Vincent Salignac / Lauriane Cotel / Annick Ferry*)
- FINALISATION DU NUMERO DE « REGARDS » SUR L'AGRICULTURE
- EDITION D'UN NUMERO DE « REGARDS » CONSACRE A LA MOBILITE.
- **MISE EN PLACE DE L'OBSERVATOIRE SANTE** (RECUEIL DES DONNEES, ANALYSE, TRAITEMENT ET COMMUNICATION).
- **ACTUALISATION DES DONNEES ECONOMIQUES** DE L'OBSERVATOIRE, DONT DONNEES ISSUES DE L'ETUDE EN COURS CCI ; **EDITION D'UN NUMERO DE LA LETTRE ECONOMIQUE DE L'OBSERVATOIRE**
  - **Contrat de Pays** (*Morgan Pujol / Elvire Raimundo / ensemble de l'équipe*)

**Elaboration du Contrat de Pays 2014** : accompagnement des porteurs de projets, coordination et mise en cohérence des projets, articulation avec les contrats territoriaux, organisation de la validation du Contrat (réunion du Conseil de développement, du COPIL, liens avec les différents partenaires financiers...).

- **Programme LEADER Convivencia** (*Sandrine Marechal / Teresa Camerino*)

Organisation de 2 à 3 Comités de programmation ; **finalisation de la programmation** en 2014

**Evaluation du programme Convivencia** : participation à l'évaluation intergals du Languedoc-Roussillon réalisée par les Cabinets d'étude Isabelle Farge et Catherine Claustre -Latitude C, avec un petit focus sur le Cœur d'Hérault ; **communication sur le bilan** : conception, édition et diffusion d'une plaquette de bilan du programme LEADER, mise à jour du site internet

**Préparation de la future candidature** au prochain programme LEADER : réunions de bilan, d'échanges et rédaction d'un projet pour une candidature Leader ; accueil durant 5/6 mois d'un(e) stagiaire pour la coopération (ou l'évaluation)

**Gestion des projets** : le suivi de la réalisation et de l'avancement des projets ainsi que l'engagement des différentes demandes de paiement seront effectués tout au long de l'année 2014.

**Coopération LEADER** : le GAL travaillera à la mise en place de projets de coopération transnationale. Des partenaires (GAL et autres structures) bulgares et croates ont été identifiés. Le financement d'un dispositif spécifique « De l'idée au projet » a été également sollicité afin de fournir les moyens d'organiser le travail en amont de l'action commune.

#### **Défi n° 1 : Une terre d'accueil et de rencontre**

- **DEVELOPPEMENT CULTUREL ET PATRIMONIAL** (*MAGALI LEON-PHILIP / VALERIE AFFRE*)

#### **Promotion culturelle :**

- Réalisation et diffusion de 4 numéros de L'Agenda culturel du Pays Cœur d'Hérault
- Mise à jour et promotion de la plateforme culturelle numérique du Pays ([www.coeur-herault.fr/culture-et-patrimoine](http://www.coeur-herault.fr/culture-et-patrimoine)) ; actualité culturelle, agenda numérique, bases de données lieux et acteurs culturels...
- Réalisation de 4 vidéos « Portraits d'artistes en Pays Cœur d'Hérault »

#### **Patrimoine :**

- Mise en œuvre d'une stratégie partagée définie en 2013
- Finalisation d'un recensement du patrimoine viticole, en lien avec la stratégie oenotourisme et publication
- Publication d'un ouvrage « Patrimoines en Pays Cœur d'Hérault »

#### **Forum culturel :**

- Préparation d'une journée annuelle de rencontres des acteurs culturels

### **Eco-festivals en Pays Cœur d'Hérault :**

- Accompagnement de 11 festivals dans une démarche développement durable (tri sélectif, vaisselle réutilisable, promotion des produits locaux, expérimentation sur les transports, sensibilisation, communication responsable...).

### **Structuration et accompagnement de la dynamique culturelle locale :**

- Animation de groupes de travail
- Suivi des projets culturels du Contrat de Pays et du programme LEADER
- Accompagnement des porteurs de projets
- **Développement et marketing touristique** (*Elodie Fonteneau / Valerie Affre*)

### **Editions et marketing touristique :**

- Réalisation du Guide Hébergement, du Guide Loisirs et Découvertes, du Guide Art de vivre, d'un plan du Cœur d'Hérault diffusé à grande échelle ;
- programme annuel d'actions de communication touristique (insertions presse, web-marketing, campagne sur le bassin de vie...) ;
- diffusion de Lettres numériques aux pros.

### **Développement d'un Tourisme vigneron :**

- Poursuite du travail en faveur du développement d'un tourisme vigneron ; organisation de la seconde édition des Floréales du vin ; formation des restaurateurs sur la valorisation des vins locaux ; calendrier de permanences des caveaux le week-end ;
- suivi d'une étude de recensement sur le patrimoine viticole, en lien avec la Mission Culture ;
- labellisation des Cafés de Pays dans le cadre d'un appel à projets Leader ; poursuite du partenariat avec Qualité Hérault pour inciter restaurants et caveaux à se labelliser.

### **Développement des activités de pleine nature :**

consolidation de l'existant par la mise au point d'une stratégie de communication et de commercialisation (relations avec hébergeurs et prestataires) autour de cette offre... (accompagnement spécifique de Hérault Tourisme).

### **Accompagnement et animation de la dynamique touristique locale :**

animation de groupes de travail ; fiches à destination des porteurs de projets ; accompagnement des porteurs de projets publics et privés ; suivi des projets touristiques du Contrat de Pays et du programme Leader, partenariats...

### **Défi n°2 : Les jeunes comme priorité, le lien intergénérationnel à développer**

- **Contrat Local de Santé** (*Lauriane Cottel*)

**Poursuite de la démarche d'information** des acteurs du territoire et de la population

**Animation des instances de gouvernance** et de concertation

### **Mise en œuvre des trois axes du contrat :**

- **Permanence des Soins** et Aide Médicale Urgente : accompagnement et suivi du projet
- **Santé mentale des jeunes :**
  - o Soutien au montage du projet de pôle pédopsychiatrique et suivi des structures en place,
  - o Soutien aux lieux d'accueil et d'écoute (formation des professionnels au repérage-dépistage-orientation, appui de l'Espace Santé Jeunes et des actions en lien avec la parentalité)
- **Santé publique :** Poursuite de l'animation des groupes de travail thématiques et mise en œuvre des plans d'actions définis en 2013-2014 :
  - o Nutrition (Soutien à l'allaitement, Activité physique, Alimentation, Dépistage et prise en charge de l'obésité et du surpoids),
  - o Santé-environnement (Habitat indigne et Risques liés aux pesticides),
  - o Addictions,
  - o Accès aux droits et aux soins.

Poursuite de la **démarche d'observation** (Cf Partie Observatoire)

**Lancement de la réflexion autour de l'évaluation du Contrat Local de Santé 2013-2015** et autour de l'élaboration du prochain Contrat 2016-2018

## Défi n°3 L'économie et l'emploi

- **Animation et développement économique** (Annick Ferry / Véronique Theuriot / Laure Barcello / Lylia Djenidi)

### Accueil des porteurs de projets et des entreprises (150 personnes par an en moyenne) :

- « 1er accueil » et accueil d'entreprises en projet et en développement (faciliter l'accès à l'information, proposer un pré-diagnostic permettant de valider la pertinence de l'idée et du couple porteur/projet mais aussi de dispenser les premiers conseils. Les personnes sont ensuite réorientées vers les partenaires compétents)
- Contact avec CCI pour accueillir une permanence sur l'agence
- Souhait d'accueillir également une permanence CMA
- Revoir l'organisation territoriale de l'accueil des entreprises et des porteurs de projet. L'action 1<sup>er</sup> accueil réalisée par l'agence économique et son partenaire AgirABCD pourrait être repensée avec les partenaires économiques.

### Bourse immobilière et foncière :

Proposer, en ligne, un espace destiné à tous ceux qui proposent ou recherchent de l'immobilier et du foncier à vocation économique. L'agence économique gère une base de données en collaboration avec ses partenaires publics et privés ; entreprises, agences immobilières, particuliers. Les formulaires de saisie en ligne permettent de mettre à jour les offres et les demandes.

**2 Journées multi-conseils** organisées par an – 200 entretiens réalisés en moyenne (Faciliter l'accès à l'information pour les porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprise et pour les chefs d'entreprises ; créer des liens entre les différents acteurs économiques).

### Rencontres économiques thématiques

- 1 cocktail annuel en décembre réunissant les entreprises et les partenaires économique
- Aide et participation à la mise en œuvre d'animations économiques des partenaires
- Appui à la communication et à la planification

**Organisation du Prix de la TPE – Co-fondateur du Prix** – Co-portage et animation du prix à l'échelle régionale.

Animation du **Club des Entreprises du Cœur d'Hérault** – 15 entreprises multisectorielles : 10 rencontres mensuelles thématiques/plénières; Conseil des Sages; Actions collectives (Assurer un développement commercial ; Formation des dirigeants et de leurs équipes), formation 1<sup>ers</sup> secours avec les pompiers de Clermont l'Hérault et du Club des Entreprises Saveurs en Cœur d'Hérault – 5 entreprises artisanales agroalimentaires : 10 Rencontres mensuelles thématiques/plénières – Appui à la mise en place d'animation commerciale (Aide à l'organisation du festival de la Bouche en Cœur en fonction de l'aide du Conseil Général )

### Guide du Créateur d'entreprise :

Mise à jour du « Mémo du Créateur d'entreprise en Pays Cœur d'Hérault ». Guide mis en ligne à disposition des partenaires, des porteurs de projets et des entreprises

### Animation de réunions de coordination économique :

2 rencontres mensuelles avec les services économiques et Cœur d'Hérault – Coordination de la gestion de conventions territoriales CC/Sydel/Partenaires ou acteurs économiques : – Convention PFIL – Convention ARIAC ; animation des rencontres économiques « ouvertes », réunissant les acteurs économiques et de l'emploi favorisant l'échange et l'information sur le vie économique du CH. 1/trimestre ; rencontre trimestrielle avec les partenaires dans le cadre de la mise en place fin 2013 d'un comité de coordination économique élargie aux partenaires de l'emploi.

**Développement des partenariats départementaux et régionaux** (en compléments des réseaux Pépinière)- l'Agence régionale de développement économique Invest Sud de France (convention de partenariat). - Membre du CA de la PFC34 – LRIA (Languedoc Roussillon Industrie Agroalimentaire) ; Participation aux travaux de l'APFP sur l'entrepreneuriat et le développement économique)

**Création d'un outil de suivi de l'activité** de l'agence et des publics accompagnés et/ou reçus.

**Accueils de permanences et de services aux entreprises :** PFIL – AIRDIE – BGE – CAUE – ADILE – Club des Créatrices – Espace Info Energie.

- **Pépinière d'entreprises** (*Lylia Djenidi / Annick Ferry / Véronique Theuriot / Laure Barcello*)

**Accompagnement des porteurs de projets et chefs d'entreprises** à chaque étape de leur parcours d'entrepreneurs : création, recherche de partenaires financiers ou techniques, soutien au montage de dossiers, organisation de rencontres thématiques collectives, facilitation à l'accès à un réseau professionnel et à un partenariat régional, vérification de la faisabilité technique, commerciale et économique, recherche de locaux adaptés, de terrain à bâtir, services communs ...

**Près d'une trentaine de membres accompagnés :** 50% de porteurs de projet; 2 à 5 Créations d'entreprises par an ; organisation de 2 à 3 Comités de sélection par an, de 4 Petits Déjeuners Economiques et 2 ateliers économiques

**Participation aux réseaux régionaux :** réseau Synersud (participation aux plénières et commissions permanentes, vice-Présidence), réseau RRI (participation à la SRI, aux groupes de travail « animation et promotion du RRI » et « outils Visa Développement », réseau CREAMED – réseau euro-méditerranéen (participation aux formations, aux séminaires).

**Participation à des salons** (Forum de la création – Procréa – Energaïa – Universités d'été...) et partenariats universitaires (Université Montpellier II / M2 conception mécanique et projets Innovants - Université Montpellier I / M2 accompagnement entrepreneurial) – LABEX (laboratoire d'excellence) et autres partenaires (PFT34, ARIAC...)

Conforter la pépinière dans son rôle d'outil de développement économique territorial :

- développer l'innovation
- développer la promotion et la prospection
- conforter le partenariat local, véritable prescripteur
- intégrer les nouveaux locaux et leur potentiel d'hébergement

- **Centre d'affaires** (*Annick Ferry / Véronique Theuriot / Laure Barcello*)

Le « Centre d'affaires » propose aux entreprises, aux porteurs de projets et aux acteurs socio-économiques, une plateforme de services : Gestion d'un espace de travail et de télétravail : Proposition de salles et de bureaux connectés à la journée ou pour des périodes planifiées à l'année (4 bureaux loués à l'année, 200 jours de location de salles, 200 en moyenne sur l'année, 70 jours de permanence); prêt de bureaux aux partenaires... ; proposition d'un service de reproduction - Scan – Fax ; Gestion de la domiciliation commerciale, domiciliation postale et/ou téléphonique d'une dizaine d'entreprises.

- **Technologie de l'Information et de la Communication** (*Thierry Peteytas*)

**Portail « Moncoeurherault.fr »**

- Maintenance et mise à jour du site internet
- Consolidation la base de données des activités/entreprises/savoir-faire/produits présents sur le territoire
- Veille réglementaire et technique
- Référencement internet de la plateforme
- Communication (presse, internet...)
- Accompagnement des entreprises dans la prise en main de la plateforme et des outils T.I.C
- Préparation et réalisation de la première foire virtuelle éco-construction
- Circuits courts alimentaires : Maintenance, développement et mise à jour des rubriques circuits courts sur MonCoeurdHerault.fr.

**Développement d'outils informatiques**

- Etude et mise en place expérimentale d'un Gestion Electronique des Documents
- Animation d'ateliers et rencontres informatiques
- Accompagnement des entreprises locales dans l'utilisation des T.I.C.
- A l'étude : appui à la « dématérialisation » dans les communes

## Défi n°4 L'agriculture

- **Projet alimentaire (circuits courts)** (*Annick Ferry / Thierry Peteytas*)

**Animation du projet « alimentaire » Cœur d'Hérault** : accompagner la mise en œuvre du schéma stratégique de structuration et de développement du projet alimentaire du Cœur d'Hérault (circuits courts alimentaires), notamment dans les domaines de :

- la production et de la transformation
- l'exploitation commerciale des potentialités du marché local et de proximité
- la promotion, l'information et la sensibilisation

- **Etude agricole et foncier** (*Vincent Salignac / Morgan Pujol*)

A partir d'un diagnostic agricole de territoire, l'objectif sera d'identifier des secteurs agricoles à préserver, en prescrivant des outils de préservation et de valorisation appropriés au site. Le budget de cette étude est de 30 000 € TTC. Les phases sont les suivantes :

- Phase 1 : Le diagnostic « agricole et foncier » stratégique / Identification des enjeux agricoles
- Phase 2 : Définition des objectifs agricoles
- Phase 3 : Les orientations agricoles

- **Recherche-action « Bâti agricole et document d'urbanisme »** (*Vincent Salignac / Teresa Camerino*)

Lancement d'une réflexion sur la problématique de gestion du bâti agricole dans le projet de développement et d'aménagement territorial du Pays :

- Mise en place d'une recherche-action en lien avec l'Université de Montpellier et l'INRA (stages)
- Mise en place d'une coopération transnationale avec la Bulgarie (Université de Sofia)

## Défi n°5 L'exigence environnementale (eau / paysage / biodiversité / énergie)

- **Plan Climat Energie Territorial – Phase 3** (*Morgan Pujol*)

L'objectif est de **construire une politique territoriale concernant le changement climatique** et les enjeux énergétiques et d'accompagner le territoire vers une transition énergétique, dans les différents domaines d'intervention des collectivités.

- **Finalisation du Profil énergie** climat territorial
- **Mise en place du plan d'actions** : Après la production d'un diagnostic des émissions de GES/bilan carbone, il s'agit de mettre en oeuvre des ateliers de concertation pour construire le plan relatif à la réduction d'émissions de GES sur le territoire et à l'adaptation au changement climatique. Cette phase comprendra toujours de l'information aux acteurs du Pays : Communautés de communes et élus, associations et habitants, partenaires...
- Les données du PCET seront reversées au SCOT du Pays, pour les Communautés de communes concernées, afin de construire le volet énergie et climat de celui-ci.

Développer le **volet environnement et habitat du Contrat Local de Santé** – avec L. Cottel (précarité énergétique)

Développer, en lien avec entre SCOT, le PCET et l'éco-construction, la **sensibilisation et la pédagogie sur l'urbanisme durable et l'éco-habitat**.

- **Etude paysage – Plan de paysage** (*Vincent Salignac / Morgan Pujol*)

Les enjeux territoriaux de pressions foncières, de disparition de terres agricoles ou encore de nécessaires dynamiques économiques, croisés avec le démarrage du SCOT rendent nécessaire une action particulière dans le domaine du paysage. Il s'agit de réaliser un outil de prise en compte du paysage, par l'identification des enjeux locaux et la définition d'objectifs. Surtout, il s'agit de formuler un programme d'actions relatives à ces enjeux et ces objectifs. La démarche se constituera de trois volets : l'analyse du paysage et des dynamiques paysagères, la détermination des objectifs de qualité paysagère, la définition des actions sous-tendues par une concertation avec l'ensemble des acteurs locaux à l'ensemble. Il s'agira en 2014 de finaliser la première phase et de réaliser pleinement l'étude courant d'année.

## Eco-construction, Espace Info Energie (Morgan Pujol)

Les actions de la mission sont le **développement de l'Espace Info Habitat**, plus spécifiquement les aspects urbanisme et énergie ; développement de l'action rénovation énergétique vers un programme local :

- structurer avec des entreprises et des acteurs volontaires une « offre de rénovation énergétique »
- développer un conseil technique ciblé avec l'EIE, ainsi qu'une information vers les habitants
- développer une communication, une information ciblée
- organiser la foire virtuelle éco-construction du Cœur d'Hérault
- développer la présence de l'éco-construction aux évènements locaux, avec les entreprises

## Défi n°6 L'Urbanisme, le logement et la mobilité

- **SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE** (VINCENT SALIGNAC – MORGAN PUJOL – LAURE BARCELLO)

### Etudes complémentaires SCOT

Les études complémentaires seront finalisées en 2014. Leurs réalisations couvriront une grande partie de l'année. L'objectif de ces études est d'alimenter prioritairement le SCoT sur des thèmes où il est nécessaire d'avoir un diagnostic étoffé, des enjeux et objectifs précis et des orientations claires et détaillées. Ces études alimenteront le diagnostic stratégique, le PADD, et bien entendu le DOO.

- **Etude sur la Mobilité** : Réalisée à l'échelle du territoire « Pays ». Finalisation de la phase 1 de l'étude et réalisation des phases 2 et 3
  - o Phase 1 : Le diagnostic de la mobilité et identification des enjeux ;
  - o Phase 2 : Définition du « projet de mobilité durable » en Cœur d'Hérault
  - o Phase 3 : Déclinaison opérationnelle des objectifs sous forme de fiches actions
- **Etude sur la trame verte et bleue** : cette étude sera la déclinaison locale du SRCE. L'objectif est d'affiner à grande échelle les orientations régionales en matière de protection et de restauration de la trame verte et bleue. Un groupe d'experts associés aux services du Pays conduira ce projet : Etat des lieux de la trame Verte et Bleue et lien avec le SRCE/ Enjeux de préservation et de valorisation / Enjeux de restauration d'une identification des objectifs de structuration de la TVB et de solutions opérationnelles pour préserver et valoriser la trame Verte et Bleue.

### Etudes préalables à l'élaboration du SCOT

- **Réalisation d'un pré diagnostic de territoire** en interne. Il s'agira de réaliser une première version de diagnostic de territoire intégrant l'ensemble des thèmes relevant du SCoT. Un travail de collecte et d'analyse est à prolonger ainsi qu'une mission rédactionnelle complète.
- **Lancement de la phase 1 du SCoT** : En fin d'année 2014, le marché SCoT réglementaire – phase 1 – sera lancé. Il s'agira de travailler sur la dimension stratégique du diagnostic de territoire et la réalisation de l'Etat Initial de l'Environnement, par le biais d'ateliers de concertation. L'objectif étant de dégager des enjeux de territoire, base du futur PADD.

### Suivi d'études concernant le territoire SCOT

- **Etude foncière** (MO EFP LR) : L'étude foncière a pour objectif d'identifier les secteurs à enjeux en matière d'opportunité foncière. Elle se compose d'une phase de diagnostic, d'une identification des secteurs à enjeux puis d'orientations et déclinaisons opérationnelles. Le SCoT du Cœur d'Hérault est directement impacté par cette étude, qui pourra constituer son volet foncier. Le scot est associé à son élaboration par le biais du comité technique et de pilotage.
- **Etude Commerciale** (MO CCI). Cette étude de maîtrise d'ouvrage CCI couvre le territoire de sa circonscription et se compose de 2 lots : Une enquête comportement d'achat et un diagnostic commercial. L'étude a débuté en Janvier 2013 pour une validation en 2014. Le SCoT assure un suivi de ce dossier afin d'orienter son déroulé et d'obtenir des éléments pour alimenter le diagnostic de territoire, le PADD et le DOO et surtout le DAC.
- **Révision du PLH** (Clermontais et Vallée d'Hérault) : Le programme Local de l'Habitat a pour objectif de programmer les besoins de productions en logements, notamment sociaux des communautés de communes et des communes. D'une durée de 6 ans, le PLH doit être compatible avec le SCoT. Dès lors, le SCoT participe activement à la réalisation du PLH, au comité technique et de pilotage, car le PLH constituera le volet habitat du SCoT (même périmètre). Ce dernier spatialisera la production de logements.

## SCOT « PERSONNE PUBLIC ASSOCIE »

- **Mission de partenaire au titre de l'article L122-2 du Code de l'Urbanisme** : le SCoT doit procéder à l'instruction des demande de dérogation en vue d'ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation ou d'autoriser la création d'un commerce de plus de 1000 m<sup>2</sup> de surface de vente. Les demandeurs présentes leurs projets devant les élus du bureau SCoT, qui délibèrent sur le projet.
- **Mission de partenaire public associé au titre de l'article L121-4 du code de l'urbanisme** : Le SCoT est saisi pour avis sur l'élaboration des documents d'urbanisme. Cette mission couvre l'ensemble de la durée d'élaboration du PLU, ainsi que la phase réglementaire.
- Au regard de ces missions de suivi de dossier, **le SCoT assure un accompagnement des communes** qui en font la demande, concernant l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, des orientations d'aménagement et de programmation et de certaines opérations d'aménagement soumises au principe de compatibilité (art L122-1-15 du code de l'Urbanisme).

### Concertation en vue de l'élaboration du SCOT

**Concertation des élus** : En 2014 sera prolongé la mission de concertation auprès des communes du territoire, soit par le biais des rencontres communales ou dans les conseils municipaux qui en font la demande. En complément, 1 voire 2 Conseils des maires seront organisés afin de présenter les résultats des études complémentaires et de procéder au lancement réglementaire du SCoT.

- Organisation d'un second « Rendez Vous du SCoT » sera à programmer au second semestre 2014.
- Une concertation partenariale (Conseil de Développement) et auprès des habitants sera à conduire.

### SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE – MISSION DE VEILLE- (VINCENT SALIGNAC)

- Prolongement de la mission SIG afin de définir des indicateurs de suivi qui permettront l'évaluation du SCoT. En complément, l'actualisation des données récoltées en 2012 et 2013 est à réaliser en partenariat avec les services SIG des Communautés de Communes (mission SIG SCoT).

### Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

**Décide,**

**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

- ✓ **D'adopter** le programme d'action 2014
- ✓ **D'autoriser** le Président à signer tout document afférant à ce programme.

### **DÉLIBÉRATION N°2013-67 : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET DE COOPERATION « DE L'IDEE AU PROJET » PROGRAMME LEADER**

Vu le programme LEADER 2007-2013,

**Considérant** que le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault souhaite mettre en place une coopération transnationale sur la thématique de la gestion durable du bâti agricole avec un partenaire bulgare.

**Considérant** que pour préparer ce projet dans les meilleures conditions, le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault sollicite le financement du dispositif « De l'idée au projet » afin de conforter son partenariat ainsi que ses orientations pour les actions futures.

### Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

**Décide,**

**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

- ✓ **D'approuver** le projet de coopération du programme LEADER « De l'idée au projet »
- ✓ **D'approuver** le plan de financement ci-dessous :

|                                                              | Recettes    |
|--------------------------------------------------------------|-------------|
| Subventions et participation du Conseil Général de l'Hérault | 2 700 euros |
| Subvention Union Européenne FEADER / LEADER                  | 3 300 euros |
|                                                              |             |
| TOTAL                                                        | 6 000 euros |

- ✓ **D'autoriser** le président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement.
- ✓ **D'autoriser** le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

## **DÉLIBÉRATION N° 2013-68 : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'INAUGURATION DU SENTIER DES CRÊTES DE VISSOU**

**Vu** que le Syndicat de l'appellation Languedoc Cabrières réalise actuellement le sentier des « Crêtes de Vissou » : un chemin de petite randonnée d'une durée de 4h et sa variante de 3h, le sentier de découverte « Le Vissou se raconte ».

**Considérant** que ce projet, mené en collaboration avec la fédération de randonnée pédestre, a reçu le soutien financier du Département et du Pays Cœur d'Hérault, via le programme Leader.

**Considérant** en outre que l'équipe du Pays Cœur d'Hérault s'est particulièrement investi dans ce projet par un accompagnement du Syndicat. Pour valoriser ce travail et poursuivre cet accompagnement, il lui est demandé d'être le maître d'œuvre de l'inauguration de ce nouveau site dédié aux loisirs et à l'oenotourisme.

### **Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide,**

**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

- ✓ **D'approuver** le projet d'inauguration fixée au 8 décembre 2013. présenté ci-dessous :

### **Au programme de cette journée :**

9h - 10h : Départs pour le sentier de Découverte « Vissou se raconte ». Par groupes de 30 maximum.

Accompagnement par la Fédération de randonnée pédestre et les Producteurs.

10h - 12h30 : Atelier de dégustation des vins de l'appellation Languedoc Cabrières.

12h30 : Inauguration, discours officiels et vin d'honneur.

13h15 : Repas proposé par le Restaurant le Sanglier : 12€ (plat, dessert et 1 verre de vin – 1€ reversé au Téléthron). Sur réservation.

15h - 16h : Atelier de dégustation des vins de l'appellation Languedoc Cabrières.

15h -16h : Conférence de Philippe Martin « 360° de patrimoines autour du Pic de Vissou ».

Toute la journée :

- Stands des 6 producteurs de l'appellation, de la fédération de randonnée pédestre et du Pays Cœur d'Hérault
- Exposition du Conseil Général : « Lumières de vigne » - Claude CRUELLES

- ✓ **D'approuver** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

### **Budget prévisionnel :**

| <b>Postes de dépenses</b> | <b>Coût en € TTC</b> |
|---------------------------|----------------------|
| Ambulance et sécurité     | 500,00               |
| Communication             | 500,00               |
| Animation conférence      | 200,00               |
| Vins offerts et dégustés  | 500,00               |
| Buffet d'inauguration     | 200,00               |
| <b>TOTAL</b>              | <b>4 100,00</b>      |

| <b>Postes de recettes</b>   | <b>Montant en €</b> | <b>%</b> |
|-----------------------------|---------------------|----------|
| Conseil Général             | 2 300,00            | 56%      |
| Co-production Hérault Sport | 500,00              | 12%      |
| Syndicat Cabrières          | 500,00              | 12%      |
| Pays Cœur d'Hérault         | 800,00              | 20%      |
| <b>TOTAL</b>                | <b>4 100,00</b>     |          |

- ✓ **D'autoriser** le Président à opérer les demandes de subventions conformément au plan de financement.
- ✓ **D'autoriser** le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

## **DÉLIBÉRATION N°2013-69 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Vu le rapport,

**Considérant** que les services du SYDEL sont aujourd'hui diversifiés dans leur fonctionnement, ouverts au public pour certains, en relation uniquement avec les partenaires institutionnels pour d'autres.

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide,**

**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

- ✓ **D'adopter** la nouvelle rédaction du règlement intérieur telle qu'annexée à la présente délibération dont les principaux éléments sont les suivants :
  - un régime d'aménagement du temps de travail soit mis en place sur **un cycle de travail arrêté à 15 jours**,
  - à l'intérieur de ce cycle de travail, les agents optent :
    - Soit pour un temps de travail de 35 heures par semaine sans ARTT
    - Soit pour un temps de travail de 39 heures par semaine permettant l'acquisition d'une journée de repos compensateur par quinzaine travaillée
  - toujours dans cette quinzaine, qui sert d'unité de calcul, les agents pourront moduler leur activité en fonction des besoins du service et /ou de leurs obligations privées en acquérant au maximum une demi-journée de récupération par cycle lorsqu'ils effectueront des heures au-delà de 35 ou 39 heures (dans les conditions rappelées dans le règlement intérieur et relatives à la durée maximale du travail).
  - afin de s'assurer de la continuité du service, des **plages de présence obligatoires** des agents sont définies de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures chaque jour, afin d'assurer une présence quotidienne minimale de l'ensemble des services.
  - Ces aménagements peuvent être provisoirement suspendu en fonction des nécessités de service
- ✓ **De dire** que cette rédaction annule et remplace la rédaction antérieure du règlement intérieur, pour les articles concernés, à compter de la publication de la présente délibération

## **DÉLIBÉRATION N°2013-70 : APPROBATION DU NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE DU PAYS CŒUR D'HERAULT 2014-2025**

**Vu** que l'évaluation de la Charte du Pays-Agenda 21 (2003-2013) et l'élaboration d'un nouveau projet de territoire en Pays Coeur d'Hérault a débuté en fin d'année 2012.

**Considérant** que ce travail de co-élaboration du projet de territoire a reposé sur une série de concertations collectives et individuelles :

- Evaluation de la charte 2003-2013 sous l'égide d'un **comité de pilotage présidé par Monsieur DIAZ**
- **Premier séminaire de concertation le 30 janvier 2013** à Gignac « bilan et enjeux » (140 participants)
- **Série d'entretiens approfondis** avec les acteurs du territoire (60 entretiens)
- **Séance de travail avec les élus du Comité syndical** du Pays le 20 juin 2013 (émergence de 8 Défis pour le territoire)
- **Second séminaire de concertation le 10 juillet 2013** à Nébian « Quels défis à l'horizon 2015 ? » (145 participants)
- **Contributions écrites** suite à la diffusion d'une première version du projet de territoire

- **Troisième séminaire le 6 décembre 2013** au Caylar « Présentation du projet de territoire »

**Considérant** également que l'ensemble de ces travaux a permis la production d'une importante matière permettant de rédiger le projet de charte :

- « **Evaluation de la charte de Pays Cœur d'Hérault 2003-2013- agenda 21 local et de ses contrats et cadre de l'évaluation pour la future charte de Pays 2014-2024** », rapport bureau d'études Elan, Juin 2013
- **Comptes rendu des 4 ateliers du séminaire du 30 janvier 2013**
- **Comptes rendu des 6 ateliers du séminaire du 10 juillet 2013**
- **Synthèse des contributions écrites sur les défis 6 et 7 sur la gouvernance, Juillet 2013**
- **Synthèse 1<sup>er</sup> bilan des 10 ans du Pays Cœur d'Hérault**, SYDEL, Janvier 2013
- « **Révision de la Charte de Pays – Bilan et enjeux** », SYDEL, Septembre 2013
- « **Charte de développement du Pays Cœur d'Hérault 2014-2025- Version 1** », SYDEL, Novembre 2013
- « **Avis du Conseil de développement sur le projet de Charte** », Novembre 2013
- « **Synthèse des contributions écrites sur le projet de Charte version 1** », SYDEL, Décembre 2013

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide,**

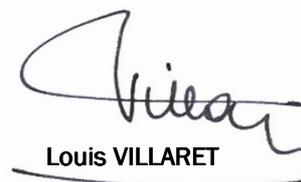
**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

- ✓ **d'approuver la Charte de développement du territoire Cœur d'Hérault 2014-2025** ci-annexée et présentée sous la forme suivante :
  - « **Un Pays rêvé** », qui propose une vision politique globale du projet,
  - et « **6 Défis territoriaux** » qui constituent les orientations et priorités pour notre territoire et met en oeuvre « le Pays rêvé » :
    - Défi n° 1 Une terre d'accueil et de rencontre
    - Défi n° 2 Les jeunes comme priorité, le lien intergénérationnel à développer
    - Défi n° 3 L'économie et l'emploi
    - Défi n° 4 L'agriculture
    - Défi n° 5 L'exigence environnementale (eau / paysage / biodiversité / énergie)
    - Défi n° 6 L'Urbanisme, le logement et la mobilité
- ✓ **De la transmettre, pour approbation, aux membres du Syndicat mixte** (communautés de Communes, Chambres consulaires, Conseil Général de l'Hérault) **ainsi qu'à son Conseil de développement**
- ✓ **d'autoriser** le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

**Pour extrait conforme,**

**Clermont l'Hérault, le 29 Novembre 2013**

**Le Président du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault**



Louis VILLARET